



Modèle de courrier de réclamation à adresser à l'employeur

Préambule : Les syndicats CGT et UGICT-CGT des TCL ont engagé des démarches administratives et juridiques afin de reconnaître la pénibilité relative au "travail en équipes successives alternante ». En effet ce critère est exclu par l'entreprise pour l'ensemble des salariés en dehors du 3x8.

Notice d'utilisation :

Si tu es en désaccord avec le nombre de points inscrits sur ton compte professionnel de prévention (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15504>) ou que tu n'as reçu aucun relevé de points au 30 juin de l'année suivant l'année d'exposition concernée, **tu dois saisir ton employeur avant de porter ta réclamation devant la caisse.**

La réclamation portée devant l'employeur doit respecter les conditions suivantes :

- Elle ne peut être effectuée qu'après réception du relevé de point de l'année contestée ou en l'absence de relevé, à compter du 30 juin de l'année suivant l'année contestée, (exemple : Je dois attendre le 30 Juin 2024 afin de contester les points concernant l'exercice 2023)
- **Elle doit être effectuée, au plus tard, dans le délai de 2 ans suivant la fin de l'année contestée,**
- Elle doit être adressée à votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception,
- Elle doit préciser les facteurs ainsi que la période (année) sur lesquels porte votre désaccord, pour nous le facteur contesté est le « Travail en équipes successives alternantes », absent de la prise en compte par l'entreprise.
- Si vous avez reçu un relevé de point pour l'année contestée, il doit être joint à ce courrier.

En cas de réponse négative de ton employeur ou de décision implicite de rejet (absence de réponse de la part de ton employeur dans un délai de deux mois à compter de la réception de ta réclamation), tu pourras alors porter cette réclamation devant l'organisme gestionnaire compétent (via le formulaire de réclamation) et ce **dans un délai de deux mois à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de ton employeur.**

KEOLIS Lyon

19 Boulevard Vivier Merle
Immeuble Le Lyonnais BP3167
69003 LYON

Nom et Adresse du salarié

.....
.....
.....
.....

N° de sécurité sociale :

.....

SIRET : 30807763500024.

Le

Objet : Contestation de **l'absence de déclaration d'exposition** à certains facteurs de risques professionnels

Madame, Monsieur,

J'interviens dans le cadre du dispositif du compte professionnel de prévention (prévu aux articles L. 4163-1 à L. 4163-22 du code du travail) et des droits s'y rattachant.

Je souhaite contester l'absence de déclaration d'exposition à certains facteurs de risques professionnels pour l'année 2022. (Relevé Juin 2023)

En effet, j'estime avoir été exposé(e) au facteur de risque professionnel suivant :

Travail en équipes successives alternantes

Au titre de mon activité deexercée au sein de mon entreprise au cours de la période suivante : du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Je joins à ma réclamation le relevé de points de l'année concernée.

Je vous saurais gré de bien vouloir étudier ma demande et dans le cas où vous décideriez d'y accorder une suite favorable, d'effectuer les démarches prévues par les dispositions de l'article R. 4163-35 du code du travail.

Je reste à votre disposition pour échanger sur cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom
Signature